

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIVIENNE-GAILLON
15.05.2017**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène DE BARMON	Oui	Gilles DEJEAN DE LA BATIE	Excusé
Sandrine WANTEN		Marie-Laure THIERRY	Non
Marie-Christine MALECOT	Oui	Catherine DUVERNET	Non
Anne-Sophie JELIC	Non	Christine VOS	Non
Delphine HENNER	Oui		
Franck BOYER	Oui		
Géraldine WOLF	Non		
Michel GENDROT	Oui		
Pascal MUNIER	Oui		
Eduard WOLF	Non		
		<i>Collège III</i>	
Rafael-MANDUJANO ORTIZ	Oui	Bruno CHARPENTIER	Oui
Stéphane LEULLIER	Oui	Brice ALZON	Non

Étaient également présents :

Véronique LEVIEUX, Olivier MAILLEBUAU, Maxime DES GAYETS, Olivia-Hicks Garcia, Bruno Charpentier.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR LE DISPOSITIF « TRILIB »

Plusieurs personnes ont constaté le caractère inesthétique des bacs « Trilib' », notamment le dispositif du square Louvois.

Au-delà de ce ressenti, Olivier MAILLEBUAU remarque que le 2^e arrondissement est le seul à expérimenter en même temps le dispositif « Trilib' » et la collecte des déchets alimentaires.

Au niveau parisien, 18% seulement du tri sélectif est correctement effectué. Le dispositif « Trilib' » de la rue Monsigny est un des plus performant à Paris avec près de 1,5 tonne de déchets récoltées. En revanche, celui de la rue Rameau marche moins bien. Celui de la rue Feydeau collecte environ une tonne par mois. Il y a une discussion actuellement pour le rapprocher du Truskel.

Il faut noter qu'il y a une meilleure insonorisation du bac « verre ». De manière générale, la collecte « Trilib' » est un acte de civisme qu'il faut développer.

Répondant à une question concernant la collecte des déchets alimentaires, Olivier MAILLEBUAU annonce que 58% des immeubles de l'arrondissement sont compatibles. Des solutions sont cherchées pour palier le manque de place pour les poubelles spécifiques.

Les collectes « Trilib' » sont gratuites et les collectes des déchets alimentaires sont effectuées par des camions- bennes du prestataire ou de la Ville ; cela n'affectera nullement les taxes locales qui resteront stables pour la durée de la mandature.

Stéphane LEULLIER s'interroge sur l'utilisation des sacs en plastique pour la collecte des déchets alimentaires ; il est indispensable d'utiliser uniquement des sacs compostables donnés lors des achats des légumes et fruits ou les sacs fournis initialement avec le bac. Concernant les déchets végétaux, ceux-ci finissent encore dans le bac vert ou dans un composteur.

Les immeubles qui n'ont pas la place peuvent bénéficier des bacs (au cas par cas, en accord avec les syndicats) sinon la récupération se fait dans le bac vert.

Pour les restaurants, la collecte se fait directement avec les bennes de la Ville de Paris. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une directive européenne, une collecte spécifique et expérimentale des déchets alimentaires pour les restaurants est initiée avec succès sur Paris par une entreprise située dans le 2^e arrondissement.

3. PRÉSENTATION TRAVAUX RUE RÉAUMUR

Monsieur LUNEL, représentant « Eaux de Paris » fait une présentation des travaux qui auront lieu dans l'arrondissement sur 1,60 km. Il s'agit du renouvellement de la conduite d'eau potable d'un diamètre 0,3 mètres de la place de la Bourse au boulevard Sébastopol.

Le renouvellement de cette conduite nécessite la mise en œuvre de 4 puits de service pour la sortie et l'approvisionnement des nouveaux tuyaux :

- 86 rue Réaumur, 126 rue Réaumur, 130 rue Réaumur, 11 place de la Bourse
- 3 emprises pour le personnel en sortie des ouvrages après travaux amiante
- 30 rue Palestro
- 112 rue Réaumur
- 15 place de la Bourse
- 1 emprise pour la base vie située au 96 rue Réaumur.

Des contraintes de réalisation :

- Conduites existantes sont en fonte grise revêtue extérieurement par une peinture amiantée
- Chaussée en partie amiantée
- Maintient de la sécurité incendie
- Maintient de l'alimentation en eau des immeubles durant les travaux
- Ouvrages existants (égouts) par endroit trop exigus. Eau de Paris fait appel à des entreprises spécialisées pour la mise en œuvre des procédures liées au désamiantage. Ces procédures respectent l'ensemble des prescriptions liées à la réglementation (protection des salariés et du public).

Des informations seront faites aux riverains pendant toute la durée des travaux estimée à 6 mois.

4. TRAVAUX RUE SAINT MARC EN VUE DE L'OUVERTURE D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT

Un établissement ouvrira ses portes au niveau du 1 rue Saint Marc. La crainte des riverains est grande concernant l'ouverture nocturne de celui-ci, les autorisations pour les terrasses et les nuisances sonores, sachant que le quartier est déjà très pourvu en restaurants, bars et boîtes de nuit.

Bruno CHARPENTIER confirme qu'antérieurement pour un précédent exploitant une autorisation de terrasse a été faite pour une largeur obligatoire respectée de 60 cm. Il recevra le patron de l'établissement en rendez-vous à sa demande. Il est confirmé que la mairie donnera un avis négatif à cette demande

Hélène de BARMON s'interroge sur la pertinence d'autorisations de 60 cm car cette largeur étant celle des tables de bistrot, la largeur de la terrasse excède systématiquement du fait des chaises celle autorisée. Il en résulte que la largeur minimum prévue pour le passage des piétons n'est pratiquement jamais respectée, comme c'est le cas par exemple de la rue des Capucines.

A une question sur la modification de la façade de l'établissement, Bruno CHARPENTIER annonce qu'il n'y a pas eu de demande de ce type faite auprès de la mairie. Pour empêcher les abus de toutes sortes, les habitants doivent se mobiliser et pétitionner. Avant la mobilisation et la pétition, quelqu'un indique 'il serait préférable en premier lieu qu'il y ait des inspecteurs qui contrôlent les autorisations de terrasses et les abus des restaurateurs dans chaque arrondissement.

Véronique LEVIEUX rappelle le cas du « Bal Rock » rue Montmartre où le commissariat a encadré l'autorisation de terrasse en soirée pour entrave à la circulation.

5. POINT SUR LA RUE DES PETITS CHAMPS

Il s'agit d'un projet soutenu par le Conseil de quartier et faisant partie du BP 2015. Trois éléments majeurs en ressortent : verrou au niveau de l'entrée Place des Victoires ; piétonisation du tronçon Richelieu- Sainte-Anne, un élargissement allant jusqu'à 4,25 m des trottoirs sur le tronçon Sainte-Anne-Opéra.

Franck BOYER, comme membre du Conseil de quartier, présente la réunion publique d'information à laquelle il a participé. Il constate que le projet initial a subi beaucoup de modifications. Bien qu'il faille saluer des avancées comme les efforts pour la diminution de la circulation automobile ou bien la création de circulation vélos et stationnement vélo dans les rues adjacentes, il s'interroge toutefois sur l'absence de végétalisation, même au ras du sol ainsi que sur élargissement des trottoirs bien trop important (4,25m), par rapport aux échanges du conseil de quartier et lors des concertations, permettant aux commerçants d'installer des tables et des chaises ainsi que le stationnement des scooters et autre motos.

Hélène DE BARMON constate que les gens ont l'impression d'être écoutés mais pas entendus. Le projet initial prévoyait l'élargissement des trottoirs et non pas la transformation de la rue prenant le risque d'avoir une rue Montorgueil bis. Elle exprime la crainte de voir ce projet participatif échapper aux habitants.

Bruno CHARPENTIER considère néanmoins qu'il s'agit d'une synthèse des réunions publiques qui ont déjà eu lieu.

6. POINT SUR LE BUDGET PARTICIPATIF 2016

Pour l'instant, le projet « Feydeau-Panoramas » déposé avec le soutien du Conseil de quartier suit son cours auprès des services techniques de la Ville.

Les conseillers présents constatent un certain manque de communication de la part des services administratifs de la Ville de Paris concernant les projets déposés. Les conseillers trouvent dommage que les parisiens soient appelés à déposer de nouveaux projets alors même que pas un seul courrier de suivi n'est envoyé concernant les projets votés et élus mais non lancés de 2017

Olivia HIKS-GARCIA fait remarquer que la charge de travail des services est très importante mais des pistes d'amélioration sont envisagées à l'Hôtel de Ville.

Maxime DES GAYETS confirme qu'il s'agit de thématiser et sectoriser les projets pour faciliter les informations dédiées aux habitants et aux services municipaux. Il constate à son tour que lors de cette édition 2017 il y a eu moins de projets déposés au niveau parisien mais davantage de projets dans le 2^e arrondissement (38).

8. DIVERS

Franck BOYER constate que le marcheur de la rue Ménars est toujours cassé.

Hélène DE BARMON se réjouit des solutions trouvées avec la mairie pour le restaurant « La fontaine Gaillon ».

Prochaine réunion : le 19.06.2017 à 20h15 heures en mairie d'arrondissement.